

Compte-rendu de la séance du 1 Avril 2025

- RPQS SPANC 2023

Le Conseil Municipal , après avoir entendu le maire, prend acte du rapport du Spanc 2023 de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

- Mise en place de la participation sociale complémentaire des agents

Le Conseil Municipal ,après en avoir délibéré, décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le **risque prévoyance** c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité.

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux contrats labellisés.

2. Le montant de la participation sera fixé à 7€ par mois quelque soit le temps de travail.

- Collecte et valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le transfert au Conseil départemental du Loiret des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé.

- Approbation du compte financier unique (CFU)

Hors de la présence de Madame le maire et sous la présidence du doyen d'âge Mme PALLUAU Claudine, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le CFU 2024 présenté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes			
Prévision budgétaire	107 044.47 €	202 309.01 €	309 353.48 €
Recettes réalisées	74 982.53 €	231 927.78 €	306 910.31 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses			
Autorisation budgétaire	88 468.67 €	339 826.89 €	428 295.56 €
Dépenses réalisées	66 706.89 €	204 104.97 €	270 811.86 €
Restes à réaliser	10 506.00 €	0.00 €	10 506.00 €
Solde des réalisations de l'exercice	8 275.64 €	27 822.81 €	36 098.45 €
<i>Résultats antérieurs reportés</i>	-18 575.80 €	137 517.88 €	118 942.08 €
Excédent/déficit	-10 300.16 €	165 340.69 €	155 040.53 €
Restes à réaliser	- 10 506.00 €	0.00 €	- 10 506.00 €
Excédent/déficit	- 20 806.16€	165 340.69 €	144 534.53 €

- Affectation des résultats 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'affecter le résultat comme suit :

R 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 20 806.16 €

(besoin de financement de la section investissement)

R 002 Excédent de fonctionnement reporté 144 534.53 €

- Vote des subventions 2025

Le maire présente les demandes de subvention reçues pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le versement des subventions suivantes :

MFR Ste Geneviève des Bois 90 €

MFR Gien 90 €

MFR Chaingy 90 €

ADAPEI 90 €

ADMR 50 €

PEP 45 90 €

Centre des cigognes 90 €

Amicale adonnaise 700 €

- Taux d'imposition des taxes directes locales 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 12.78 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.44 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.16%

- Budget primitif 2025

Vu l'avis de la commission des finances du 4 mars 2025 ,

Vu le projet de budget primitif 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2025 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 349 247.68 €

Dépenses et recettes d'investissement : 69 600.16 €

- Fongibilité des crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2025.

- Travaux 2025 - demande de subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

1 - Approuve le projet d'installation d'un panneau de basket et d'agrès de sport aux abords de l'étang pour un montant estimé à 11 724.00 € HT.

- Autorise le maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 6 400.00 € auprès du Département du Loiret au titre des aides aux communes à faible population (volet 3bis) pour l'année 2025.

2 - Approuve la création d'une allée piétonne pour un montant estimé à 2 877.00 € HT.

- Autorise le maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 2 301.60 € (80% de la dépense) auprès du Département du Loiret au titre des projets d'intérêt communal (volet 3) pour l'année 2025.

3 - Approuve la création d'une noue de collecte d'eau pluviale de la voirie pour un montant estimé à 1 600.00 € HT.

- Autorise le maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 1 280.00 € (80% de la dépense) auprès du Département du Loiret au titre des projets d'intérêt communal (volet 3) pour l'année 2025.

Questions diverses : - Présence verte : nouveau bénéficiaire

- Avancement du dossier « Etang communal »
- Proposition de présentation d'un spectacle du Théâtre de l'Escabeau financé par la communauté de communes Berry Loire Puisaye
- Réception d'un message déposé sur Activ'Route signalant t la non-conformité du plateau au carrefour route de Chatillon / place de l'église / route de Feins / route de la Bussière.
- Pâques – chasse aux œufs et mise en place des décorations
- Démarchage de la société H2air pour l'installation d'éoliennes sur le territoire d'Adon